

CONSEIL DE QUARTIER DE LA MARQUE

REUNION PLENIERE DU 26 JANVIER 2012

SM – 12 - 33

Présents :

Conseillers de quartier : M. Blandin, M. Bonnard, M. Boudet, M. Diarra, M. Fourmanoit, M. Jakubowski, M. Leblanc, M. Legrandois, M. Mazaingue, M. et Mme Mullie, M. Parent, M. Rappe, M. Tanke, M. Vanhoenacker, M. et Mme Bouzin, Mme Wolf, M. Souchi, M. Michel-Dansac, Mme Defroidemont, Mme Tailliez, M. Lestournelle, M. Meurisse, M. Finet, Mme Coppens, M. Prevost, M. Vigourel, M. Coquelle, M. Delepierre.

Municipalité : Patrice Carlier, Adjoint de Secteur ; Sylvie Delannay, Mairie de Quartier Saida Melloul, Service Démocratie Locale - Vie des Quartiers ; Yvonne Willem ; Stéphanie Dewière.

À l'ordre du jour de cette réunion :

- Présentation par les services du projet d'aménagement de la rue Louis Constant + Avis du CDQ
- Présentation du projet de pizzeria rue Jean Jaurès (intervention de la représentante du gérant)
- Point d'étape sur l'avancement du chantier de l'HPVA + Avis du CDQ
- Projet du parc potager de la Ferme du Sart

Informations diverses

- Présentation des futurs conseillers de quartiers
- Points sur les différentes commissions
- La parole aux habitants

Présentation par les services du projet d'aménagement de la rue Louis Constant + Avis du CDQ

Messieurs Breux, technicien auprès du service de la VEEP et Delmarre, technicien auprès de la CUDL présentent le plan de ré-aménagement de la rue Louis Constant.

Au programme des travaux :

- Le carrefour situé aux abords de la rue Constant sera rétréci avec une sur-élévation.
- Le plateau situé au niveau de la promenade urbaine (aux abords du métro) sera sur-élevé afin de permettre un accès à la piscine (matériau utilisé : béton désactivé).
- La chaussée aux abords de la rue de Babylone sera entièrement ré-aménagée, ceci

venant ainsi compléter les aménagements déjà réalisés à cet endroit.

- Concernant la rue Constant, celle-ci passera en zone 30 avec une écluse supplémentaire et des plateaux pour réduire la vitesse à chaque carrefour jusqu'à la piscine Babylone.
- Les trottoirs aux abords du collège Communautaire feront l'objet d'une réfection avec la création d'un parking (10 places + 1 place PMR). L'éclairage sera basculé de l'autre côté.

Calendrier des travaux :

- Appel d'offre sera effectué en 2012
- Réalisation prévue mi-2013

Question d'un conseiller de quartier : N'y a-t-il pas un risque d'afflux de la circulation sur cette rue (L. Constant) avec l'arrivée du SDIS?

Réponse technicien : Une écluse sera implantée face au collège Communautaire (demande formulée par la direction du collège suite à de nombreux incidents constatés) afin de drainer ce flux et aucune date n'a pour l'heure été annoncée concernant l'arrivée du SDIS.

Question d'un conseiller de quartier : La création d'un rond-point est-elle possible au niveau de la rue J. Jaurès?

Réponse technicien : A l'heure actuelle, la zone d'implantation est insuffisante et ne permettra donc pas cette éventualité. Toutefois, une réflexion à ce sujet peut-être menée, en concertation avec les services concernées.

Remarque d'un conseiller de quartier : le nombre de places de stationnement pour le collège communautaire semble beaucoup trop insuffisant. Cette question fera-t-elle l'objet d'une autre réflexion?

Réponse technicien: Il apparaît nécessaire de rappeler que, conformément au code de la route, il est interdit de stationner sur les trottoirs, comme beaucoup de parents semblent le faire régulièrement. Une demande de pose de potelets le long des trottoirs a été demandée par la direction du collège communautaire. Cette demande a obtenu un avis favorable. Une discussion sera engagée avec le collège communautaire au sujet du stationnement mais au vu de la surface impactée et des normes légales, il n'est pas sûr que des places supplémentaires puissent être envisagées.

Mardi 21/02/2012 : rencontre avec les parents d'élèves du Collège Communautaire :

Monsieur Breux a d'abord présenté l'aménagement de cette rue dans son ensemble puis les particularités qui seront faites pour assurer la sécurité des enfants à proximité du collège et de préciser que la vitesse sera bien limitée à 30km/h ce qui a été approuvé par un grand soulagement par les parents.

Il est quand même à noter que cet échange d'environ 45 minutes a surtout été focalisé sur le parking.

Son accès :les parents d'élèves demandent la possibilité de faire une entrée et une sortie distincte pour assurer une sorte de boucle. La demande semble pertinente mais monsieur Breux pense qu'il n'y a pas assez de recul pour faire les deux issues.

Les parents souhaitent un aménagement pour permettre le stationnement de minibus pour les enfants à mobilité réduite et mais aussi un dégagement pour permettre aux bus de stationner de manière temporaire.

Ils ont relevé le manque de place de stationnement (10 places). M. CARLIER a rappelé que ce parking n'avait pas pour but essentiel de résorber en 15 minutes la dépose des enfants devant l'école. Mais, cependant, inquiétude sur la fluidité de la circulation en raison de la pose des potelets du côté du collège (car les voitures ne pourront plus stationner en chevauchant le trottoir).

Question d'un conseiller de quartier: Au niveau de la fourche de la rue Louis Constant, n'est-il pas possible de prévoir un marquage au sol (car trop souvent, les automobilistes refusent la priorité à droite à cet endroit).

Réponse technicien : La question sera posée au service concerné.

Présentation du projet de pizzeria rue J. Jaurès :

Le local concerné est l'ancien commerce «les Petites Parisiennes » (auparavant antiquaire) situé au 114, rue J. Jaurès (tronçon avant le croisement de l'avenue de Flandres).

Cette activité concerne essentiellement de la vente à emporter et de la livraison de « pizza maison » (produits frais et de qualité). Quelques tables permettraient de la restauration sur place mais sans rapport avec un restaurant à proprement parler.

La livraison nécessiterait au départ de l'activité la circulation de 2 ou 3 scooters.

Un passage privé sur le côté du local et appartenant au propriétaire permettrait le stationnement et le démarrage des scooters sous un préau sécurisé par un portail automatisé. Enfin, concernant la mise en peinture de la façade du bâtiment, l'avis de l'Architecte de France a été sollicité.

Date d'ouverture prévue : printemps 2012.

Horaires d'ouverture : en semaine jusque 21h 00 et week-end jusque 22h 00.

Effectifs : au démarrage, il y aura 3 personnes.

Avis du CDQ quant à ce nouveau commerce :

- « C'est une bonne idée » d'autant plus qu'il y a un manque de commerce de cette nature à cet endroit précis de la rue J. Jaurès.

Dossier HPVA :

Rappel du projet :

Réalisation d'un hôpital privé à Villeneuve d'Ascq, de 4 niveaux (R+3) et locaux techniques attenants

Aménagements extérieurs (parkings + espaces paysagers)

Bâtiment Energie + Bunker Radiothérapie

232 lits (187 chambres)

Surfaces : Terrain : 80 650 m²

Construction : 29 120 m² SHOB, soit 18 000 m² SDO

Les travaux du futur hôpital ont démarré le 11 février 2010 pour un délai de réalisation de 23,5 mois, amenant une réception au 26/01/2012, pour une mise en service de l'établissement au printemps 2012.

Travaux / Avancement

A ce jour, l'ensemble du bâtiment est étanche. Les menuiseries extérieures sont posées.

Le gros oeuvre est terminé. Le revêtement briques/enduit est en cours de finition. Les aménagements extérieurs ont démarré : parking n°1 visiteur en cours.

Les travaux de second oeuvre sont en cours : les cloisonnements sont quasi-terminés. Les peintures sont en cours. La livraison de la chaudière est imminente.

3 entrées au sein de l'hôpital sont prévues :

- 1 pour le personnel
- 1 pour les patients
- 1 pour la logistique
- + 1 système de dépose-minute

Problématique actuelle : la construction apparentes sur le toit du bâtiment de cheminées non prévues dans le permis de construire initial. Un courrier de réponse a été exigé de M. le Maire auprès de la société Icade pour ainsi faire la lumière sur ce problème.

Question : La cheminée installée fera-t-elle office d'incinérateur?

Réponse de M. Blandin : Absolument pas d'autant plus que c'est interdit par la loi. Les déchets médicaux quittent l'hôpital et seront traités sur un site spécialisé.

Projet du parc potager de la Ferme du Sart :

L'actuel «Labyrinthe » situé aux abords de la Ferme du Sart sera transformé prochainement en jardin potager. Celui-ci occupera une surface totale de 3 hectares et pourra être ouvert au public dès l'été 2012.

Présentation des futurs conseillers de quartier :

L'ensemble des conseillers de quartier présent ont souhaité mettre l'accent sur leur volonté de s'impliquer au sein de leur quartier. Toutes et tous se sentent profondément attaché(e)s à leur ville et souhaitent apporter leur contribution à son développement et à son rayonnement.

Fin de la réunion.

Rédacteur du CR : Saida MELLOUL